

MODALITES DE SELECTION

« JUNIORS » - 2025/2026

Natation Artistique

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les critères de sélection sont validés par le Comité Directeur.

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative des athlètes sélectionnés en équipes nationales sur proposition de la directrice des équipes de France.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'Équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'Équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

A ce titre, le Directeur Technique National, en lien avec la directrice des équipes de France, se réserve le droit, dans l'intérêt de l'Équipe de France, d'ajouter à tout moment de la saison un athlète qu'il ait ou non rempli les critères, après examen de son projet, de la qualité de sa mise en œuvre, de son comportement ou en cas de blessure.

Les athlètes s'engagent à avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie), à respecter le calendrier de préparation, dont le parcours de compétitions et de stages, défini par la directrice des équipes de France. La participation à l'ensemble des étapes de préparation et de sélection proposées est obligatoire.

En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'un ou plusieurs athlètes durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, la direction technique nationale prendra les dispositions nécessaires pour mettre en place un processus de sélection en fonction des épreuves permettant la participation de l'équipe de France aux échéances envisagées.

Les performances de la saison 2024/2025 pourront être prises en compte pour les sélections de la saison 2025/2026.

PREAMBULE

Les performances de la saison 2024/2025 pourront être prises en compte pour les sélections de la saison 2025/2026.

L'ensemble du programme présenté ci-dessous peut être amené à être modifié au cours de la saison en raison du calendrier international.

CALENDRIER PREVISIONNEL NATIONAL & INTERNATIONAL

Les calendriers ci-dessous (compétitions, sélections et stages) ne sont que prévisionnels en raison du manque d'informations liés au calendrier international.

Compétitions intermédiaires de préparation :

- Du 11 au 14 Décembre 2025 Championnats de France d'hiver pour le CNR (Aix en Provence)
- Du 27 au 29 Mars 2026 Étape de Coupe du monde (Paris)
- Du 10 au 13 Avril 2026 Championnats de France Elite d'été pour le CNR (Strasbourg)

Compétition de référence :

- Du 30 Juin au 4 juillet 2026 Championnats d'Europe Junior (Allemagne mais pas de lieu déterminé)
- Dates non connues à ce jour Championnats du Monde Junior (Lieu non connu à ce jour)

CALENDRIER PREVISIONNEL des STAGES & SELECTIONS

Tous les stages sont des étapes de sélection.

Les dates seront précisées ultérieurement.

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1 Du 14 au 17 Décembre 2025 | Stage Équipe de France Junior (Aix en Provence) |
| 2 Du 17 au 22 Janvier 2026 | Stage Équipe de France Junior (INSEP) |
| 3 Mai 2026 | Stage Équipe de France Junior (Aix) |
| 4 Juin 2026 | Stage Équipe de France (Aix & INSEP) |
| 5 Juillet 2026 ? | En attente de connaissance de la date des Championnats du Monde Juniors. |

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1 Nageuses(eurs) concernés-es :

La sélection est ouverte aux athlètes de la catégorie Juniors inscrits dans une structure du PPF (CNAHN, CNR, CNE) sur la saison sportive :

- Pour les femmes, nageuses nées en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.
- Pour les hommes, nageurs nés en 2006, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.

Le parcours de sélection des athlètes encore concernés par la catégorie jeune sera étudié au regard du calendrier international et de leur saison sportive sur les autres catégories d'âge.

Le parcours de sélection de la catégorie masculine sera identique à celui de la catégorie féminine.

1.2 Conditions de participation aux Championnats de France pour les nageurs du CNR :

En raison des règlements internationaux de World Aquatics et de la préparation du « collectif » du Centre National Relève aux prochaines échéances internationales, les athlètes du CNR évolueront lors des championnats de France d'hiver et d'été de la saison sportive 2025-2026 sous l'égide du Centre National Relève pour ce qui concerne les épreuves collectives.

Le nageur suivant : **Macéo VANHEE-DEDIEU**, né en 2011 est autorisé à nager dans la catégorie jeune avec son club lors des différents championnats de France qui le concernent dans cette catégorie d'âge.

1.3 Les aspects médicaux :

Tous les nageurs, concernés par une sélection en Équipe de France Junior, sont tenus d'effectuer les bilans médicaux correspondant aux exigences règlementaires.

II – SÉLECTION EPREUVES COLLECTIVES

Sélection pour les épreuves d'équipe technique, d'équipe libre et d'épreuve acrobatique.

2.1 Processus de sélection :

Les nageuses suivantes du CNE de l'INSEP : **Laëlys ALAVEZ – Carla PUSTA – Prune TAPIE – Romane TEMESSEK – Lou THUILLIER** pourront être sélectionnées de fait en Équipe de France Junior. L'intégration au collectif de l'équipe de France Junior sera déterminée en fonction de leur sélection en équipe de France senior, de leur capacité à intégrer les chorégraphies juniors et du calendrier international sénior.

La sélection pour les épreuves d'équipe est désormais ouverte à la population masculine. Les garçons seront tenus de participer aux différentes étapes de sélection au même titre que les filles.

Les nageurs suivants du CNE de l'INSEP : **Estéban COLLET – Milan VIOLON** seront évalués au fil de la saison lors des entraînements quotidiens. Ils pourront être soumis à des évaluations intermédiaires au cours de la saison et seront mis en concurrence avec les athlètes du CNR et des CNAHN.

Les nageurs du CNR d'Aix en Provence : **Ornella AMET – Yaëlle AYALON-JEGOUX – Gabrielle BASSOU – Lénie BONNIN – Apolline GUILLOT – Tilia HAUSS – Aliya HIMMI – Éléonore LIBOT – Lilou SPERRY – Macéo VANHEE-DEDIEU** seront évalués tout au long de la saison lors des entraînements quotidiens. Ils pourront être soumis à des évaluations intermédiaires au cours de leur préparation et seront mis en concurrence sur les épreuves de ballet lors de stages en commun avec le CNE et les autres athlètes des CNAHN.

Les athlètes des CNAHN pourront venir compléter la sélection de l'équipe de France. Ils seront soumis aux différentes étapes de sélection. Pour cela, il sera tenu compte, du profil de l'athlète, de leurs résultats antérieurs et des résultats sur l'ensemble des compétitions de l'année.

Les athlètes non sélectionnés en équipe de France mais qui auront participé aux stages du collectif Équipe de France Junior pourront suivre, après décision des cadres référents, la préparation terminale (jusqu'au départ en compétition internationale).

Les athlètes engagés dans le processus de sélection de l'équipe de France Juniors et relevant d'un CNAHN, devront s'inscrire dans le **dispositif national de suivi des athlètes juniors**. Ce suivi pourra s'étendre à l'ensemble de la population Junior présente dans les CNAHN mais ne relèvera pas des mêmes modalités de suivi.

Ces athlètes seront amenés à poursuivre un calendrier de tests et d'axes de travail qui seront diffusés aux entraîneurs sur 3 temps forts de la saison : NOVEMBRE - FEVRIER – et MAI.

2.2 Contenu des évaluations :

Le contenu des évaluations est lié aux exigences des programmes présentés sur les différentes échéances internationales. Il intègrera le niveau d'implication et le niveau de performance observés sur les différents programmes de l'Équipe de France Junior.

Le ballet d'équipe technique de l'équipe de France Junior 2024-2025 sur le thème de « l'espace » demeure à la disposition des CNAHN pour les compétitions nationales de la saison 2025-2026.

Le ballet d'équipe technique du CNR de la saison 2025-2026 ne sera pas mis à la disposition des CNAHN.

2.3 Etapes de sélection :

Les entraîneurs des CNAHN seront informés à l'issue des Journées d'Automne de la liste des athlètes qui seront retenus au stage de décembre par les responsables de l'équipe de France.

Présélection : Chaque structure concernée pourra présenter, après une sélection interne, les athlètes de leur structure pouvant prétendre à une sélection en équipe de France.

Pour cela, ils devront transmettre une vidéo de qualité de l'épreuve d'équipe technique pour chaque athlète, nagée sous forme d'un parcours individuel pour le vendredi 21

novembre 2025 à Delphine Marechal, delphine.marechal@ffnatation.fr ainsi que les résultats des Journées d'Automne 2025.

Des échanges avec les entraîneurs des CNAHN concernés pourront permettre de finaliser cette liste.

- **1^{ère} étape** : stage du 14 au 17 décembre 2025
 - **Sélection d'un collectif de 16 athlètes au maximum retenus pour la 2^{ème} étape. (Hors athlètes de l'INSEP)**
 - Évaluation des profils des athlètes
 - Contenu : évaluation des qualités techniques et physiques, de ballet, du comportement et de la capacité d'adaptation.
- **2^{ème} étape** : stage du 17 au 22 janvier 2026
 - **Sélection du collectif de 14 athlètes au maximum retenus pour la 3^{ème} étape et une étape de coupe du monde.**
 - Contenu : évaluation des qualités sur les ballets de l'Équipe de France Junior.
- **3^{ème} étape** : stage Mai 2026 (Date à confirmer selon calendrier international)
 - **Sélection du collectif de 12 athlètes retenus pour participer aux Championnats d'Europe Juniors.**
 - Contenu : évaluation des ballets technique, libre et acrobatique de l'Équipe de France Junior.
- **4^{ème} étape** : stage ? 2026 (Date à confirmer selon calendrier international)
 - **Sélection du collectif de 12 athlètes retenus pour participer aux Championnats du Monde Juniors.**
 - Contenu : évaluation des ballets technique, libre et acrobatique de l'Équipe de France Junior.

Les athlètes devront avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'une ou des nageuses durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, un processus de sélection d'équipe serait mis en place. La direction technique nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.

TABLEAU RECAPITULATIF

ETAPES	DATES	EVALUATION	NOMBRE DE NAGEUSES RETENUES
0	21 novembre 2025	Parcours individuel du programme de l'équipe technique du CNAHN	20 athlètes au maximum pour participer au stage de décembre 2025
1	Du 14 au 17 décembre 2025	Ballets de l'Équipe de France Junior + Évaluation individuelle.	14 athlètes au maximum pour participer au stage sélectif de janvier 2026.
2	Du 17 au 22 Janvier 2026	Ballets de l'Équipe de France Junior + Évaluation individuelle.	12 athlètes au maximum pour participer à une étape de coupe du monde et au stage sélectif de mai 2026.
3	Mai 2026	Programmes de l'Équipe de France Juniors	- 10 (ou 12) athlètes retenus pour participer aux Euros Juniors.
4	Juin/Juillet 2026	Programmes de l'Équipe de France Juniors	- 10 (ou 12) athlètes retenus pour participer aux Mondes Juniors.

III – SÉLECTION DUO / DUO MIXTE

3.1 Duo :

La sélection du duo sera effectuée en priorité parmi les athlètes du CNE et/ou du CNR. Un collectif de nageuses sera déterminé en vue de la préparation des duos techniques et/ou libres de la catégorie junior.

Les performances de la saison 2024/2025 pourront être prises en compte pour les sélections des duos.

Les résultats des compétitions de référence de la saison en cours pourront être pris en compte dans le processus de sélection du duo.

Ces nageuses pourraient être amenées à nager sous l'égide de leurs clubs lors des championnats de France, si le calendrier international le permet.

3.2 Duo Mixte :

Au regard des résultats et observations des saisons passées, le duo mixte représenté par : **Carla PUSTA et Macéo VANHEE-DEDIEU** sera sélectionnable de fait pour une des épreuves de duo mixte.

Une sélection pourra être effectuée pour compléter la sélection du duo mixte dans l'une des épreuves des duos mixtes. Cette sélection sera menée conjointement avec le processus

de sélection des équipes. Le processus prendra en compte l'ensemble des résultats des compétitions nationales et des évaluations intermédiaires.

Ces athlètes pourraient être amenés à nager sous l'égide de leurs clubs lors des championnats de France, si le calendrier international le permet.

IV – SÉLECTION SOLOS

4.1 Processus de sélection du SOLO FEMININ :

Au regard des résultats et observations des saisons passées, les nageuses du CNE sont sélectionnables de fait sur les épreuves de solo.

Il sera tenu compte de l'avancée de leurs étapes de sélection en équipe de France Senior dans le processus de sélection du solo.

Ces nageuses pourraient être amenées à nager sous l'égide de leurs clubs lors des championnats de France, si le calendrier international le permet.

Une sélection pourra être effectuée pour compléter la sélection du solo. Cette sélection sera menée conjointement avec le processus de sélection des équipes. Le processus prendra en compte l'ensemble des résultats des compétitions nationales et des évaluations intermédiaires.

Les nageuses devront avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'une nageuse durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de référence, la direction technique nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.

4.2 Processus de sélection du SOLO MASCULIN :

Au regard des résultats et observations des saisons passées, le nageur du CNR, **Macéo VANHEE-DEDIEU** est sélectionnable de fait sur l'épreuve de solo libre.

Un processus de sélection sera mis en place qui comprendra des évaluations intermédiaires en cours de saison lors des entraînements du CNE et du CNR et auprès de la population masculine présente dans les CNAHN.

L'évaluation des performances réalisées lors des championnats de France pourra être prise en compte.

Ces nageurs pourraient être amenés à nager sous l'égide de leurs clubs lors des championnats de France, si le calendrier international le permet.

Les nageurs devront avoir un comportement en adéquation avec le haut niveau (engagement, évolution des performances, hygiène de vie). En cas de blessure grave, empêchant la pratique sportive d'un nageur durant une période longue mettant en péril la sélection ou la participation de la France aux compétitions de

référence, la direction technique nationale se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.

V – EVALUATION & JURY

Comité de sélection : Les évaluations pourront être menées par un jury composé :

- Des Entraîneurs des Équipes de France,
- Des cadres techniques,
- Des juges français AI ou étrangers éventuellement,
- Des Contrôleurs Techniques.

Un représentant du Cercle de Compétences sera invité à assister aux sélections.

Ce Comité de sélection, évaluera l'ensemble des étapes de sélection et donnera la sélection au Directeur Technique National qui la proposera au Comité Directeur.

Les critères de jugement et de sélection

- Évaluation physique et technique :
 - Précision des positions / Extension et ligne de jambe et des pointes de pieds / Hauteur / Stabilité / Souplesse / Exécution des techniques de nage / Endurance (Contrôle sur l'ensemble de l'épreuve) / Qualités d'exécution / Amplitude dans les figures / Synchronisation avec la musique / Synchronisation entre les nageuses / Respect des comptes.
- Évaluation artistique :
 - Interprétation musicale / Manière de se présenter / Créativité
- Évaluation du comportement :
 - Engagement dans l'entraînement / Respects des règles / Intégration et participation dans la vie du collectif.

*Pour le duo et l'équipe : homogénéité entre les nageuses

Information complémentaire

Procédure d'entrée dans les structures du PPF CNR Junior et/ou INSEP– **pour la saison 2026-2027.**

Les athlètes identifiés par la DTN à travers les dispositifs de performance Jeunes et Juniors peuvent être sollicités pour intégrer une structure du Projet de Performance Fédéral permettant d'envisager avec succès la poursuite d'une carrière de haut niveau.

L'entrée dans le collectif du CN Relève et du CNE de l'INSEP s'adresse exclusivement aux athlètes des CNAHN déjà engagés dans les dispositifs de sélection et d'accompagnement de l'Equipe de France Junior ou Jeune.